



Règlement d'ordre intérieur du centre IZAZEN Piscine – Salle de yoga

Ce règlement vise à assurer la sécurité, la tranquillité, l'ordre et l'hygiène de la piscine avec l'objectif de garantir un agréable séjour à chacun. Il s'applique à tous les visiteurs. Par l'achat d'un abonnement, vous acceptez l'obligation d'en respecter toutes les instructions et dispositions; cela vaut également pour toutes les indications et directives qui vous seront transmises verbalement par notre personnel de surveillance et de sauvetage.

1. Accès à la piscine:

a. Abonnement.

Lors de l'inscription, vous serez amenés à payer un abonnement de 10 séances. En cas d'absence, la leçon n'est pas remboursée. La leçon peut néanmoins être cédée à une tierce personne, tout en prévenant le professeur du changement.

b. Durée

Les horaires de la piscine sont communiqués au niveau des valves dans le hall d'accueil.

En cas de difficultés particulières, d'accident, ...la séance de natation peut être raccourcie. Vous ne pouvez prétendre, dans ces conditions, au remboursement de votre leçon.

Le complexe de natation ferme à l'heure de fermeture communiquée au préalable. Il faut alors quitter la piscine et les vestiaires.



c. Interdiction d'accès

L'accès à la piscine est interdit :

- Aux personnes en état d'ébriété ou sous influence de drogue;
- Aux personnes ou groupes qui perturbent l'ordre ou présentent un danger pour la sécurité;
- Aux personnes refusant d'observer le présent règlement et/ou les consignes des maîtres-nageurs;
- Aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'une personne adulte (+ 18 de ans);
- Aux personnes atteintes ou suspectées de présenter des maladies contagieuses;
- Aux personnes présentant des plaies ouvertes, ainsi qu'aux personnes atteintes de problèmes cutanés et n'étant pas en mesure de présenter une attestation médicale.

Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif.

Les espaces de service et réservés au personnel ne sont pas accessibles aux visiteurs.

2. Surveillance générale

- Les collaborateurs de la piscine veillent au respect de ce règlement. Vous suivez immédiatement les instructions.
- Les enfants de moins de 10 ans seront toujours accompagnés d'une personne adulte (18+) qui surveille l'enfant en question en permanence. Les parents ou les accompagnateurs responsables des enfants ont le devoir de les surveiller continuellement et étroitement dans tout le complexe. Les parents qui le souhaitent peuvent assister aux leçons d'apprentissage de leur enfant.
- Dans l'intérêt de leur propre sécurité, les personnes ayant des problèmes de santé (patients cardiaques, diabétiques, épileptiques, etc.) le signalent au(x) sauveteur(s) responsable(s) avant d'entrer dans l'eau.
- Les exercices de plongée (apnée, exercices en profondeur, ...) ne sont pas autorisés lors d'une séance de baignade récréative. Les exercices de plongée sont uniquement autorisés dans le cadre des activités d'un cours et selon les exigences légales.



3. Les vestiaires

- L'accès aux vestiaires est réservé aux usagers pour lesquels un accès au bassin a été effectivement attribué.
- Les usagers ne peuvent se déshabiller ou se revêtir hors des locaux prévus à cet effet.
- Deux personnes ne peuvent se trouver en même temps dans une cabine individuelle sauf s'il s'agit d'enfants accompagnés d'une personne préposée à leur surveillance.
- Les usagers ne peuvent entreposer dans les vestiaires ni argent, ni objet de valeur.
- Chaque usager veillera à maintenir les cabines propres et en ordre.

4. Maillot de bain, équipement de natation et de plongée:

a. Maillots de bain

C'est obligatoire de porter des vêtements de natation. Ces vêtements de natation ne peuvent pas choquer les autres visiteurs (par exemple un string, un monokini,...). Le centre Izazen se réserve le droit de refuser l'accès à des visiteurs en raison d'une tenue choquante.

Par vêtements de natation, on entend:

- Pour les hommes, un maillot de bain spécifique ajusté, sans poches, en lycra, exclusivement conçu pour la natation.
- Pour les dames, un maillot de bain ou un bikini.
- Aucune autre forme de vêtement n'est autorisée. La liste ci-dessous n'est pas limitative: shorts de natation ("shorts de surf"), t-shirts, robes, jupes, sous-vêtements, pantalon de cycliste,...
- Aucune forme de couvre-chef n'est autorisée dans la piscine, à l'exception d'un bonnet de bain. Un bonnet de bain n'est pas obligatoire pour la natation libre; toutefois les personnes avec de longs cheveux doivent les attacher ou porter un bonnet de bain.

b. Equipement de natation.

Les équipements autorisés seront uniquement fournis par le centre ou par les professeurs. Chacun veillera à la remise en ordre et au respect de ceux-ci. Aucun autre jeu ou autre n'est autorisé.



5. Hygiène

a. Vous consacrez l'attention nécessaire à votre santé/sécurité personnelles et à celles des autres clients:

- Prenez une douche avant et après chaque séance de natation et après chaque passage aux toilettes.
- L'utilisation des pédiluves (bacs de désinfection) est obligatoire lors de l'entrée dans la piscine.
- Portez un maillot de bain propre.
- Autour du bassin et dans les zones réservées aux personnes non chaussées, vous marchez pieds nus.
- Vous n'êtes pas admis dans la piscine avec des blessures ouvertes ou des affections contagieuses. Il peut être demandé un certificat médical aux personnes qui souffrent d'une affection de la peau.

b. Contribuez toujours à la propreté du bâtiment et de l'eau de la piscine.

Déposez les déchets et/ou le papier dans les poubelles.

- Faites nettoyer les roues de votre fauteuil roulant avant de pénétrer dans le hall de natation. Un membre du personnel se fera un plaisir de vous y aider.
- Shampooing et savon ne sont autorisés que dans les douches à hauteur des vestiaires.
- On ne peut manger nulle part dans la piscine, ni dans et autour des vestiaires. Le chewing-gum est interdit dans la piscine.
- Une bouteille d'eau potable refermable est autorisée à la piscine. Cette bouteille ne peut pas provoquer la moindre gêne aux autres visiteurs. Les bébés (moins de 6 mois) peuvent boire un biberon fermé (pas de panade de fruits ou de légumes).

6. Ce que vous ne pouvez pas faire

La liste suivante n'est pas limitative. En cas d'ambiguïté, la direction se réserve le droit d'octroyer une autorisation ou pas.

- Harceler ou gêner délibérément d'autres personnes.
- Courir autour du bassin ou dans les vestiaires.
- Plonger ou sauter dans la piscine.



- Jouer dangereusement, par exemple : vous asseoir ou vous tenir debout sur les épaules les uns des autres, pousser les autres dans l'eau, les couler ou les maintenir sous l'eau.
- Vous comporter de façon obscène ou grossière.
- Endommager la piscine, les vestiaires et/ou sanitaire entre autres par des écrits ou des salissures.
- Toucher ou déplacer du matériel sans autorisation.
- Apporter du matériel de sonorisation et des appareils de photographie/d'enregistrement et de réaliser des enregistrements, à moins d'en avoir reçu l'autorisation préalable par un manager du centre Izazen.
- Apporter des objets pointus dans les vestiaires ou la piscine.
- Cracher dans la piscine.
- Fumer dans et autour de la piscine, les vestiaires, les couloirs, etc.
- Ignorer les instructions du personnel.

7. Conseils précieux:

- 7.1 Laissez argent, bijoux et objets de valeur à la maison. Si ce n'est pas possible, rangez-les en sécurité dans les casiers.
- 7.2 Nos collaborateurs de la piscine sont toujours à l'écoute des questions ou suggestions.
- 7.3 Si vous deviez être confronté à des situations que vous ressentez comme étranges ou gênantes, nous sommes toujours disposés à vous les expliquer ou à les résoudre.
- 7.4 Si vous souhaitez disposer d'une copie du règlement, vous pouvez en obtenir une à la caisse.

8. Responsabilité:

8.1 Ni la direction, ni les maîtres-nageurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident, de vol ou de détérioration de biens que ce soit dans l'eau, dans



les vestiaires ou sur le parking.

- 8.2 La présence des maîtres-nageurs ne soustrait ni les baigneurs, ni leurs accompagnateurs à leurs propres responsabilités.
- 8.3 Celui qui provoque des dégâts sera tenu comme légalement responsable et invité à indemniser les dégâts.
- 8.4 Vous remettez les objets trouvés à la caisse ou aux sauveteurs.

9. Remarques et/ou suggestions:

Si, malgré nos efforts pour rendre votre séjour le plus agréable possible, vous éprouviez le besoin de transmettre une remarque, vous pourriez vous adresser à la caisse ou au manager de la piscine. Nous essayerons de traiter votre remarque le plus vite possible.

10. Sanctions

Si vous ne pouvez pas vous conformer au règlement d'ordre intérieur, vous serez invité à quitter la piscine. Dans ce cas, vos frais d'inscription ne vous seront pas remboursés. En cas de problèmes récurrents, l'accès au centre sportif pourra vous être refusé.

11. Espace yoga – cours de yoga

- 11.1 Les personnes utilisant l'espace yoga n'ont pas accès à l'espace piscine.
- 11.2 Ils ont accès à la toilette qui se trouve dans le hall d'accueil. Il est préférable d'arriver déjà habillé pour le cours. Aucune chaussure ne sera autorisée dans l'espace yoga. Uniquement pieds nus ou chaussettes. Les chaussures resteront dans l'espace hall d'accueil.
- 11.3 Les personnes louant la piscine avec l'espace yoga/goûter devront lire et accepter les conditions de location de la piscine.